



## COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 22 JANVIER 2018 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 19 - Pouvoirs : 4 - Votants : 23 - Majorité absolue : 12

Date de convocation du conseil municipal : 15 janvier 2018

Date d'affichage de l'ordre du jour : 15 janvier 2018

### Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint.

Jean-Pierre GUIHEUX, Josette LADEUILLE, Caroline GARNIER-RIALLAND, Benoît PACAUD, Ludovic LE GOFF, Meggy DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Vanessa ANDRIET, Thérèse COUËDEL, Jean GÉRARD, Germaine LEBRUN.

### Etaient excusés

Isabelle LERAY qui a donné pouvoir à Séverine MARCHAND, Maryse MOINEREAU qui a donné pouvoir à Caroline GARNIER-RIALLAND, Pierre-Louis GELY qui a donné pouvoir à Josette LADEUILLE, Ollivier LERAY qui a donné pouvoir à Jean-Pierre GUIHEUX.

### Etaient absents

Jacky VINET, Stéphane ANDRE, Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggy DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2017 est adopté à l'unanimité.

## **ORDRE DU JOUR**

### **FINANCES**

- Travaux de rénovation thermique des locaux de la mairie – Demande d'attribution de la dotation d'équipement aux territoires ruraux 2018

### **AFFAIRES FONCIERES**

- Location de la maison des Lakas : signature du bail

### **RESSOURCES HUMAINES**

- Recrutement des renforts saisonniers

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

## **FINANCES**

### **I - 1 – 2018 / TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DES LOCAUX DE LA MAIRIE – DEMANDE D'ATTRIBUTION DE LA DETR 2018**

Considérant les articles L 2334-32 à L 2334-39 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget primitif communal 2017,

Vu la nécessité de réaliser les travaux de rénovation thermique des locaux de la mairie et la création d'un local de police municipale,

Vu l'éligibilité du projet à la dotation d'équipement des territoires ruraux,

Vu le coût prévisionnel de l'opération estimé à 378 000 € HT,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- s'engage à inscrire les crédits complémentaires nécessaires à la réalisation de l'opération au budget 2018,
- autorise Monsieur le Maire à signer les éventuels avenants dans la limite des crédits disponibles pour cette opération et dès lors que le montant des modifications est inférieur à 15 % du montant initial du marché
- sollicite une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2018 et des certificats d'économies d'énergie
- autorise le Maire à poursuivre la procédure de montage de ce dossier
- valide le nouveau plan de financement annexé à la présente délibération (annexe DCM-I-I-2018)

**Adopté à la majorité absolue par 17 voix pour et 6 abstentions**

## **AFFAIRES FONCIERES**

### **II - 1 – 2018 / LOCATION DE LA MAISON DES LAKAS : SIGNATURE DU BAIL**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2241-1 et L2122-21,

Vu le Code général des impôts et notamment ses articles 260 et 261 D,

Considérant le souhait de Mme Nathalie GUILLET pour installer son étude notariale sur le territoire de la commune,

Vu la maison des Lakas située au n°15 rue Joseph Rousse, sur la parcelle cadastrée section BP n°283, dont les caractéristiques correspondent aux besoins exprimés par Mme GUILLET,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 22 novembre 2017, donnant un accord de principe pour la mise en location de la maison des Lakas au bénéfice de Mme GUILLET,

Considérant la proposition du bureau municipal en date du 19 décembre 2017 sur le montant du loyer,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal

Autorise Monsieur le Maire à signer un bail professionnel de 6 ans encadrant la location de la maison des Lakas au bénéfice de l'étude notariale de Mme Nathalie GUILLET.

Fixe le montant mensuel du loyer à 450 €. Il est décidé de ne pas soumettre ce montant à la taxe sur la valeur ajoutée.

Dit que les recettes du loyer seront attribuées au budget principal.

Dit que les frais de consommation d'eau seront répercutés au réel au locataire une fois par an par l'émission d'un titre de recette.

Dit que l'entretien des espaces verts autour du bâtiment restera à la charge de la commune.

**Adopté à l'unanimité**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **III - 1 – 2018 / RECRUTEMENT DES RENFORTS SAISONNIERS**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant les besoins spécifiques résultant des activités saisonnières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les recrutements suivants :

Services techniques

1 agent polyvalent à temps complet du 1<sup>er</sup> mars au 30 novembre 2018

3 agents d'entretien polyvalents à temps complet du 1<sup>er</sup> avril au 30 octobre 2018

Poste de secours du Cormier

3 surveillants de baignade à temps complet, dont un chef de poste, recrutés sur le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2018,

Police municipale

1 agent de surveillance de la voie publique du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2018.

Rendez-vous de l'Art

1 agent à temps non complet pendant un mois de mi-juillet à mi-août 2018.

Médiathèque Joseph ROUSSE

2 agents à mi-temps en juillet et août

Monsieur le maire est autorisé à pourvoir aux recrutements précités. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2018.

**Adopté à l'unanimité**

**COMMUNICATIONS DIVERSES**

**1 – 1 – 2018 / MENTION SPECIALE DU JURY – Prix « Aperçu » du CAUE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune s'est vue décerner une mention spéciale lors de la remise des prix « Aperçu » organisé par le Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement.

Cette distinction récompense l'action en faveur de la qualité du cadre de vie des habitants  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 20.

Le Maire,  
Michel BAHUAUD